

Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Madame Anne-Catherine POTTIER demeurant Champia 7 à 5340 Gesves. Le terrain concerné est situé Rue du Commerce, 19 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section D n°535E

Le projet consiste en la Démolition de 2 annexes

Alignement toitures et rehausse du mur de façade en briques

Construction de deux annexes

Agrandissement des baies supérieures à rue

Mise en place d'une citerne d'eau, et présente les caractéristiques suivantes (2) : s'écarte du contenu à valeur indicative du guide communal d'urbanisme pour les motifs suivants :

- Pente de toiture asymétrique (brisis) généré par un volume secondaire arrière ;
- Matériaux de parement du volume secondaire (max 30%) – enduit RAL 1013 - bois ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/04/2024 au 06/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 08/04/2024

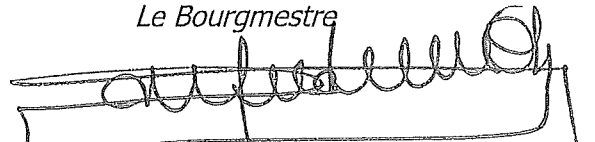
Pour le Collège,

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.